

**PRO-3.5      Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI**

**Soumise par :** Etats-Unis d'Amérique, Canada, Norvège, Royaume-Uni et Australie

**PROPOSITION**

**Considérant la discussion ci-dessous, l'Assemblée est invitée à :**

- a. Reconnaître les importants problèmes maritimes mondiaux auxquels la communauté hydrographique du monde entier est confrontée<sup>1</sup>. La résolution de ces problèmes nécessitera une capacité hydrographique mondiale élargie pour la collecte de données afin d'étayer une prise de décision efficace à des échelles géographiques allant des communautés locales aux échelles nationale, régionale et au-delà ;**
- b. Approuver la proposition de créer un groupe de travail composé de volontaires des Etats membres intéressés, de partenaires de l'industrie, de partenaires philanthropiques et de représentant(s) du Secrétariat de l'OHI afin d'explorer l'établissement possible de flux de financement alternatifs fiables ou de ressources pour soutenir les activités de l'OHI, y compris le renforcement des capacités et la GEBCO ;**
- c. Autoriser le Conseil à examiner les rapports d'activité du groupe de travail au moins une fois par an lors des réunions du Conseil, à examiner les recommandations, à discuter et à explorer les options, et à fournir des conseils au groupe de travail en vue de la préparation d'un rapport à la quatrième Assemblée (A4), à l'appréciation du Conseil ; et**
- d. Fournir, le cas échéant, toute orientation complémentaire jugée nécessaire sur la proposition.**

---

<sup>1</sup> A titre d'illustration uniquement, veuillez consulter le site <https://www.maritimeissues.org/> « Basé sur des recherches auprès de hauts dirigeants du monde entier, le Global Maritime Issues Monitor 2022 explore l'impact, la probabilité et l'état de préparation de 18 problèmes mondiaux susceptibles d'affecter le secteur maritime au cours de la prochaine décennie. »

## NOTE EXPLICATIVE

1. La faculté des nations côtières à fournir des capacités nationales pour la prestation de services hydrographiques ne suit pas le rythme du regain d'intérêt renouvelé pour l'océan et des besoins en données pour relever les défis maritimes mondiaux.
2. Le plan stratégique de l'OHI indique que le renforcement des capacités et la formation devraient viser à aider les Etats membres à répondre aux exigences et aux phases de livraison du Plan de mise en œuvre de la S-100. En outre, les Buts stratégiques 2 et 3 demandent d'accroître la disponibilité, la qualité et la couverture des données hydrographiques.
3. Cependant, les demandes de financement adressées par les Etats membres de l'OHI et les Etats côtiers au sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) dépassent largement le montant disponible dans le fonds de renforcement des capacités de l'OHI, de sorte qu'un nombre relativement faible de projets est accepté chaque année, laissant ainsi une longue file d'attente de projets non financés. De même, le coût de l'exécution des plans de travail d'une GEBCO élargie, avec deux nouveaux sous-comités créés ces dernières années, dépasse largement les fonds disponibles, ce qui signifie que des travaux importants ne peuvent pas progresser. Il s'agit d'une situation chronique et de longue date que le modèle de financement actuel n'a pas permis de résoudre. En outre, cette situation limite la capacité de l'OHI à atteindre les objectifs de son Plan stratégique et à relever le défi de « ne laisser pour compte aucun pays ».
4. L'ajout de nouveaux Etats membres pour résoudre le problème budgétaire est limité et ne peut assurer le niveau de financement requis. Cette approche est d'autant plus compromise que les nouveaux membres potentiels seront généralement les pays qui ont le plus besoin d'aide pour renforcer leurs capacités hydrographiques. La perspective d'augmenter progressivement les cotisations des membres afin d'accroître de manière significative les fonds dont dispose l'OHI pour le développement de capacités supplémentaires et le soutien de la GEBCO est également peu probable.
5. En gardant ces réalités à l'esprit, il est proposé qu'un groupe de travail inter-assemblées soit créé pour examiner les options qui permettraient de mettre en place un mécanisme de financement auxiliaire durable pour l'OHI, distinct et indépendant du modèle actuel de cotisation des membres, ce qui améliorera considérablement à l'avenir la capacité de l'organisation à soutenir les travaux programmatiques tels que le développement des capacités et la GEBCO. Le groupe de travail devrait envisager un certain nombre d'options pour étendre les possibilités de financement, sans impacter le modèle de financement ou les opérations actuelles de l'OHI, qui peuvent inclure la collaboration avec des partenaires établis de l'OHI comme les RENC, l'établissement de structures parallèles comme une fondation, des ajustements bureaucratiques de l'OHI et d'autres options.

## STRUCTURE PROPOSEE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

6. Le groupe de travail devrait être de taille réduite mais devrait inclure des participants de haut niveau qui, idéalement, réunissent une expérience hydrographique, intergouvernementale, commerciale et de financement du développement. Les membres seront sélectionnés par le Conseil de l'OHI (de préférence avant le C7), seront présidés par un Etat membre et devraient inclure deux autres représentants d'Etats membres, le personnel concerné du Secrétariat de l'OHI, y compris un membre du Comité directeur, et le Président du Conseil. Le groupe de travail peut également inclure des représentants du secteur privé, des RENC et du secteur philanthropique. Le groupe de travail fera rapport au Conseil de l'OHI chaque année et le Conseil de l'OHI gèrera le groupe de travail sous l'autorité de la troisième Assemblée, si cela est approuvé lors de la troisième Assemblée.
  
7. Les auteurs de la proposition suggèrent ce calendrier initial pour examen, en vue de la rédaction d'un rapport lors de la quatrième Assemblée :
  - Etablir la composition du groupe de travail et préparer son mandat
  - Organiser un atelier pour recueillir de nouvelles idées et élaborer des solutions possibles
  - C7 – Présenter les résultats de l'atelier à la 7<sup>ème</sup> réunion du Conseil
  - Organiser une réunion du GT pour convenir de la marche à suivre
  - Effectuer une analyse des lacunes, une évaluation juridique, une évaluation de la gouvernance et une évaluation des implications fiscales potentielles, etc.
  - C8 – Présenter la voie à suivre proposée à la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil
  - Organiser une réunion du GT pour confirmer le plan de présentation à l'A4
  - Présenter les recommandations pour approbation par l'A4